

Aménagement des quais de l'Isère

1° photo DSC04763



Elle illustre l'incivisme des poids lourds qui franchissent en toute impunité le " Pont Provisoire ", alors que la Municipalité a placé des panneaux d'interdiction au début de la rue Bizanet et Avenue du Maréchal Randon, qui ne sont pas respectés.
Dans l'avenir, il faut tout mettre en œuvre pour que les poids lourds soient vraiment chassés des quais. Les riverains n'en peuvent plus.

2° photos DSC04764 et DSC04766



Elles illustrent l'incivisme des cyclistes qui roulent sur les trottoirs. Sur la première photo, le cycliste vient du Quai des Allobroges et attend sur le trottoir que le feu soit vert. Sur la seconde, le cycliste continue tranquillement en face sur le trottoir Quai Xavier Jouvin.
Dans l'avenir, il faut des voies séparées pour chacun (piétons, cyclistes). Pas d'angélisme.

3° photo DSC0476



Elle illustre la solution à mettre en œuvre à partir de ce que la METRO a réalisé à La Tronche Quai Yermoloff et de ce qu'elle est en train de poursuivre Chemin Fortuné Ferrini devant l'hôpital. Il n'est pas besoin de prendre des idées à Lyon avec les quais de la Saône. Il suffit de prolonger l'aménagement des quais de la Tronche, en amont de Grenoble rive droite, où la logique et le bon sens ont conduit à séparer très clairement des voies dédiées à chacun.

En outre, cette solution permettrait de ne plus mettre en double sens pour les cyclistes la rue Saint Laurent, comme aujourd'hui. Je suggère aux aménageurs d'aller dans cette rue à l'heure de la sortie de l'Ecole St Laurent. Ils verront des jeunes mères de famille évoluant comme elles le peuvent, les enfants à la main, avec des poussettes, sans trottoirs, avec des voitures arrivant en face, et des cyclistes arrivant dans leur dos. C'est hallucinant.....

4° le Pont Provisoire en double sens

L'enquête réalisée l'année dernière par l'Union de Quartier Rive droite-Saint Laurent a montré qu'une majorité de ceux qui ont répondu approuve l'idée de mettre le Pont Provisoire en double sens, ainsi que la rue Masséna.

Arguments :

- a) les automobilistes, qui viennent de La Tronche et qui souhaitent poursuivre vers l'Avenue Maréchal Leclerc, ne seraient plus obligés de faire le tour par le Pont de la Citadelle et la Place de Lavalette.
- b) Les automobilistes, qui viennent de La Tronche et qui souhaitent emprunter la voie sur berge, ne seraient plus obligés de continuer sur les quais jusqu'à la Porte de France.

Ph.Mahieux

Adhérent de l'U.Q Rive Droite-Saint Laurent

25 août 2008